Nations Unies S/PV.7805



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7805e séance

Mercredi 9 novembre 2016, à 15 heures

New York

Président :	M. Seck	(Sénégal)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Kandeel
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Lamek
	Japon	M. Akahori
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Walbridge
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Mulvein
	Ukraine	M. Fesko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes (S/2016/843)

16-37187 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes (S/2016/843)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/939, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Ukraine et l'Uruguay.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/843, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2316 (2016).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Yusuf (Somalie) (*parle en anglais*) : Je tiens pour commencer à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je voudrais également faire part de mes remerciements et de mon estime au Représentant permanent de la Fédération de Russie pour sa direction avisée des travaux du Conseil durant le mois d'octobre.

La Somalie exprime sa plus profonde gratitude aux membres du Conseil de sécurité pour l'appui précieux qu'ils lui apportent dans tous les domaines, notamment la lutte contre la piraterie et les vols à main armée commis au large des côtes somaliennes. L'engagement robuste de la communauté internationale s'est traduit par une réduction massive de la piraterie ces dernières années, et nous nous félicitons tout particulièrement de la libération récente de plusieurs otages retenus de longue date, tout en appelant à la libération de tous les otages restants.

Nous demandons aux États Membres et aux organisations internationales de continuer à nous apporter leur soutien dans nos efforts visant à remédier aux causes profondes de la piraterie, car le dernier rapport du Secrétaire général souligne que :

> « Les facteurs à l'origine des actes de piraterie n'ont pas changé depuis 2005; aux yeux du Gouvernement fédéral et des partenaires internationaux, l'absence de perspectives économiques est la cause principale du recrutement de pirates. » (*S/2016/843, par. 8*)

En outre, nous sommes heureux que le rapport prenne acte du fait que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone économique exclusive de la Somalie entraîne une perte de recettes, et pourrait déstabiliser les communautés des zones côtières. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2316 (2016), et tenons à assurer le Conseil de notre entière coopération dans tous les domaines, notamment concernant la piraterie.

La séance est levée à 15 h 10.